

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 034-213400575-20251020-DEL2025_10_16-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal du 20 octobre 2025

N° 2025/10-16

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE LUNDI VINGT OCTOBRE A DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Fabien GUTIERREZ, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER et Mathilde BORNE.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mathieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD

Marie-Hélène WEBER représentée Isabelle SERAN

Estelle BERETTI représentée par Carine BARBIER

ABSENT EXCUSE :

Jérôme AZUARA

Stéphanie DEVEZE DELAUNAY

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Délibération du Conseil Municipal du 20 octobre 2025**N° 2025/10-16****PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur Laurent PRADIER, Conseiller municipal délégué, chargé du quartier du Devois, des ressources humaines et de la responsabilité sociétale des organisations, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et d'arrêter l'état des emplois,

Monsieur le Maire :

- Propose la mise à jour du tableau des effectifs selon les modalités définies ci-dessous ;
- Précise que les emplois ouverts pourront être, pour les besoins du service, pourvus par voie contractuelle à défaut d'agents titulaires, conformément au Code général de la fonction publique, et aux article L 332-8 à L332-12 pour les emplois permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement ;
- Précise que la Collectivité pourra avoir recours au contrat d'apprentissage conformément au Code général de la fonction publique (article L. 424-1) et au Code du Travail (articles L.6211-1 et suivants, L.6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5) ;
- Précise que la Collectivité pourra avoir recours au contrat de projet conformément au Code général de la fonction publique (article L332-24) pour mener à bien un projet ou une opération identifiés ;
- Précise que la Collectivité pourra recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, et à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, conformément au Code général de la fonction publique (article L332-23).

<i>Etat des emplois permanents occupés ou temporairement vacants</i>	Ancien effectif	Dont TNC	Modification proposée	Nouvel effectif	Dont TNC	Motif
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Directeur Général des services	1	0				
Attaché Hors Classe	1	0				
Attaché Principal	8	0				
Attaché	15	1				
Rédacteur Principal 1ère classe	4	0				
Rédacteur Principal 2ème classe	4	0				
Rédacteur	9	0				
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	22	0				
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	9	0				
Adjoint Administratif	36	0				
Collaborateur de Cabinet	1	0				

FILIERE ANIMATION						
Animateur principal 1ère classe	2	0				
Animateur principal 2ème classe	1	0				
Animateur	5	0				
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	7	1				
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	6	1				
Adjoint d'animation	39	10				
FILIERE CULTURELLE						
Adjoint du patrimoine	2	0				
FILIERE MEDICO SOCIALE						
Psychologue de Classe normale	1	1				
Infirmier Soins Généraux de classe normale	3	0	+1 poste à TC	4	0	Création d'emploi liée à un nouveau besoin
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	14	0	+1 poste à TC	15	0	Création d'emploi liée à un nouveau besoin
Auxiliaire de puériculture de classe normale	14	0	+3 postes à TC	17	0	Créations d'emplois liées à de nouveaux besoins
FILIERE SECURITE						
Directeur PM	1	0				
Chef de Service de Police Principal de 2ème classe	1	0				
Chef de Service de Police Municipale	1	0				
Brigadier-chef principal	15	0	+2 postes à TC	17	0	Créations d'emplois liées à de nouveaux besoins
Gardien - Brigadier	16	0				
FILIERE SOCIALE						
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	4	0	+3 postes à TC	7	0	2 avancements de grade et 1 recrutement lié a nouveau besoin
Educateur de jeunes enfants	12	0	+2 postes à TC	14	0	Créations d'emplois liées à de nouveaux besoins
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	7	0				
A.T.S.E.M. principal de 2ème classe	9	6				
Agent Social Principal de 1ère classe	1	0				
FILIERE SPORTIVE						
Conseiller Principal des APS	1	0				
Educateur des APS Ppal 1ère classe	3	0				
Educateur des APS	3	0				
FILIERE TECHNIQUE						
Directeur des Services Techniques	1	0				
Ingénieur Hors CI	2	0				
Ingénieur Principal	2	0				
Ingénieur	2	0				
Technicien Principal 1ère classe	2	0				
Technicien Principal 2ème classe	1	0				
Technicien	6	0				
Agent de maîtrise principal	8	0				
Agent de maîtrise	11	0	+ 8 postes à TC	19	0	Promotions internes
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	20	2				
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	24	0				
Adjoint Technique	90	14				
SANS FILIERE						
Grade non statutaire - Assistant.e maternel.le	9	0				

TOTAL GENERAL	456	36	+20 postes à TC	476	36
----------------------	------------	-----------	------------------------	------------	-----------

Etat des emplois non permanents recrutés pour faire face à des besoins temporaires	Effectif (en équivalent temps plein annuel)	Motif
Recrutement par la voie du contrat d'apprentissage	3	Accueil et formation de futurs diplômés
Recrutement par la voie du contrat de projet	1	Développement numérique RH
Recrutement en accroissement temporaire d'activité	35	Animation des temps périscolaires
Recrutement en accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	10	Renfort temporaire lié à une surcharge d'activité

Le Conseil municipal est invité à délibérer.
La proposition est adoptée à l'unanimité.
Pour : 33 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Bruno ROUDIER, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Jean KOEHLIN, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT représenté par Gérard SIGAUD, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER représentée Isabelle SERAN, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE et Estelle BERETTI représentée par Carine BARBIER.)
Abstention : 0
Contre : 0

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 20 OCTOBRE 2025

LE MAIRE
Frédéric LAFFORGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.